

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2023

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	17	7	5

Date de convocation le **30 juin 2023**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

Mme Najoua **AYACHE** donne pouvoir à M. Guillaume **MOULIN**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED** donne pouvoir à M. Hervé **NOUZET**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Théo **VIGNON**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Florian **CAMEL** donne pouvoir à M. Frédéric **SERRA**

Absents :

M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**

ANNÉE 2023 - PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE

La Convention Locale d'Application (CLA) de Grigny signée en octobre 2015, adossée au Contrat de Ville Métropolitain, prévoit de présenter annuellement une programmation d'action au regard des orientations de la CLA.

Après un travail mené conjointement avec les opérateurs concernés, l'adjointe en charge de la politique de la ville, le délégué du Préfet et le directeur de projet, il est proposé au Conseil municipal de retenir, au titre de la programmation 2023 de la politique de la ville, l'ensemble des opérations figurant dans le tableau ci-joint.

Pour mémoire, chaque année, la préfecture procède à l'envoi d'une lettre de cadrage qui précise les priorités de l'État sur les thématiques du Contrat de Ville.

Pour 2023, quatre priorités se dégagent :

- l'insertion et le plein emploi,
- la réussite éducative,
- la lutte contre les discriminations,
- la santé mentale.

L'enveloppe 2023 accordée par l'État est de 51 000 € et se répartit en quatre actions « ville », deux actions « centre social » et une action mission locale détaillées dans le tableau en annexe.

Ainsi la participation effective de la Ville de Grigny au titre de la Politique de la Ville s'élève à 119 480 € pour l'année 2023, sous réserve de la participation des autres financeurs, auquel s'ajoutent les actions « politique de la ville » du Centre Socioculturel l'Agora et de la Mission Locale Rhône Sud, intégrées dans leur subvention globale de fonctionnement allouée par la Ville de Grigny, pour un

montant de 70 968 €.

Vu le tableau ci-joint relatif à la programmation 2023 de la politique de la ville ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE RETENIR, au titre de la programmation 2023 de la politique de la ville, l'ensemble des opérations détaillées dans le tableau ci-joint ;

DE DIRE que le financement de ces actions sera prévu sur le budget communal 2023, sous réserve de la participation effective des partenaires sollicités, à hauteur des sommes figurant sur le tableau joint en annexe.

Suffrages exprimés	24	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, Mme Charlotte MARLIAC, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 juillet 2023.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.



Suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023 5:10

ID : 069-216900969-20230707-DEL_23_045-DE

TABLEAU PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023

Nom de l'action	Porteur	Financement 2023 (en €)		Financement 2022 (en €)	
Programme de Réussite Éducative	CCAS de Grigny	État- ANCT : Ville DC :	15 000 20 250	État-ANCT : Ville DC :	20 000 12 240
Espace Emploi et espace Numérique	Ville de Grigny	État- ANCT : Ville DC :	5 000 61 097	État- ANCT : Ville DC :	5 000 63 097
Prépa Alternance	Mission Locale Rhône Sud	État- ANCT : Ville Subvention Globale : Autres :	4 000 5 000 11 079	État- ANCT : Ville Subvention Globale :	5 000 5 000
Poste de chef de projet (EMOUS)	Ville de Grigny	État- ANCT: Ville : Métropole:	6 000 31 133 19 370	État- ANCT: Ville : Métropole:	6 000 28 026 20 855
Insertion par la langue Française	Centre socioculturel l'Agora	État- ANCT: Ville SG : FONJEP : Autre :	7 000 16 768 3 582 50	État- ANCT: Ville SG : Autre :	7 000 19 200 700
Action Jeunesse	Centre socioculturel l'Agora	État- ANCT: Ville SG : CAF : Autres :	7 000 49 200 21 000 5 000	État- ANCT: Ville SG : CAF : Autres :	6 000 55 589 20500 5 000
Participation citoyenne et médiation	Ville de Grigny	État- ANCT: Ville PV : Alliade Habitat :	7 000 7 000 6 098	État- ANCT: Ville PV : Alliade Habitat :	7 000 7 000 8 892

Récapitulatif par financeur :	2023	2022	2021	2020	2019
État ANCT	51 000 €	56 000 €	63 000 €	59 000 €	60 400 €
Ville	119 480 €	113 363 €	101 702 €	110 736 €	97 533 €
Ville (valorisation de la subvention annuelle par le Centre Social et la Mission Locale Rhône Sud)	70 968 €	79 789 €	72 768 €	47 960 €	59 682 €
Métropole	19 370 €	20 855 €	17 763 €	25 895 €	25 895 €
Alliade Habitat :	6 098 €	8 892 €	0 €	0 €	0 €
CAF	21 000 €	20 500 €	24 000 €	0 €	5 790 €
TOTAL DES FINANCEMENTS	287 916 €	299 399 €	279 233 €	243 591 €	249 300 €

tant d'un point de vue technique que financier.

De son côté, la Métropole de Lyon a voté une délibération au sein de son conseil métropolitain du 27 mars 2023, visant à mettre en place une stratégie pour améliorer la connaissance et le suivi de la pollution aux PFAS.

Les communes pensent que l'industrie a toute sa place dans notre pays mais que les rejets polluants liés aux activités doivent être strictement limités, encadrés et suivis par les autorités compétentes pour préserver l'environnement et la santé des populations qui doit rester la priorité.

Afin de répondre aux préoccupations des habitants et d'assurer leur sécurité, il est nécessaire de mettre rapidement en place un plan d'action qui doit être discuté avec le collectif des communes concernées.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE DEMANDER à l'État et à son représentant, la Préfète de Région :

- Une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires ;
- Une surveillance régulière de l'eau potable, analyses à l'appui ;
- Un soutien aux études d'imprégnations ;
- Un accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences des pollutions sur l'approvisionnement en eau potable ;
- Un soutien financier aux communes pour mener des analyses de sol, de l'air et de l'eau ;
- Une prise en charge de la dépollution des sols et des nappes phréatiques ;
- Une obligation de l'industriel à soutenir financièrement les différentes actions de surveillance, d'analyse ou de dépollution sur le principe du « pollueur-payeur ».

Parallèlement à ces demandes, la Ville de Grigny va engager prochainement une action collective avec les autres communes de son territoire du Sud Lyonnais afin d'établir les responsabilités de chaque acteur pour réparer le préjudice environnemental et sanitaire. Une plainte commune sera déposée auprès du Procureur de la République.

Suffrages exprimés	24	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, Mme Charlotte MARLIAC, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 juillet 2023.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

